



Dompierre sur Yon, le 3 septembre 2018.

1, rue du Moulin

85 170 Dompierre sur Yon

Tel : 02 51 07 51 72

Courriel : sacrecoeur.dompierre@wanadoo.fr

Internet : www.dompierresuryon-sacrecoeur.fr



Chères familles,

C'est le temps de la rentrée des classes, j'espère que vous avez passé un bel été et que vous avez pu profiter de bons moments en famille.

Voici quelques informations pratiques concernant le retour, ou l'entrée, de votre/vos enfant(s) à l'école.

Votre enfant vient de vivre sa rentrée scolaire au sein de l'école Sacré-Cœur. Toute l'équipe éducative aura le plaisir de l'accompagner au cours de cette année où nous espérons qu'il s'épanouira tant dans les apprentissages que dans sa relation avec les autres.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles personnes (adultes et enfants) qui arrivent à l'école Sacré Cœur et de bons moments scolaires et éducatifs au sein de notre établissement.

INFORMATIONS DIVERSES

Structure pédagogique

PS1/PS2 : Sylvie RAUTUREAU -ASEM : Marie CHEVILLON

PS1/PS2 : Caroline GIRAUDET – ASEM : Sandrine LERICHE

MS : Solène BARON (mardi, jeudi et vendredi), Audrey BENETEAU (lundi)– ASEM : Michelle LEFLOUR

GS : Mireille BAZIN – ASEM : Béatrice BEURY

CP : Maryse RABALLAND

CE1 : Delphine ENFRIN (lundi, mardi et jeudi). Elisabeth COLLET (vendredi)

CE2 : Thierry BAZUREAU (Directeur) Alban RABILLER (le mardi et un vendredi sur trois)

CM1 : Emilie DUMONT

CM2 : Nathalie REVEILLERE

Enseignant spécialisé: François ENFRIN

Assistante de vie scolaire : Cécile Schmitlin.

Personnels de service : Marie Chevillon, Michelle Leflour et Béatrice Beury

Horaires :

-Maternelle/CP-CE2 : **08h40 - 11h50 / 13h30 – 16h35**

-CM1-CM2 : **08h40 - 12h20 / 14h00 – 16h35**

Ouverture du portail le matin : 8h30

(Pour le respect des enfants et des activités lancées par l'enseignant, nous vous demandons de bien respecter les horaires).

Je vous rappelle également que les enfants de maternelle doivent être déposés en classe.

Pour les enfants en élémentaire, comme l'année dernière, ils rentreront directement en classe le matin.

Le soir, il est conseillé de passer récupérer les enfants de maternelle avant ceux de l'élémentaire.



Surveillances :

Les enseignants assurent l'accueil à partir de 8h30 le matin et jusqu'à 16h45 le soir. En dehors de ces horaires, les enfants vont à la garderie.

Le midi, les enfants doivent être récupérés à 11h50 pour les maternelles ou 12h20 au plus tard pour les CP-CE-CM. Au-delà, ils seront conduits à la cantine. Pour les enfants qui prennent leur repas chez eux, ils peuvent être accueillis sur la cour seulement à partir de 13h20 pour les maternelles/CP, CE1, CE2 et 13h50 pour les CM1 et CM2. Il vous est demandé de ne pas pénétrer sur la cour de l'école avant 08h30 le matin et 16h35 le soir.

Rappel : Les enfants laissés seuls, en dehors de l'école et avant l'accueil par les enseignants, sont sous votre responsabilité et non celle de l'école. Il est préférable d'éviter cette situation pour la sécurité de vos enfants...

Réunions de classe :

Afin de faire connaissance avec l'enseignant(e) et découvrir le fonctionnement de la classe de votre enfant, des réunions d'information sont organisées dans les premières semaines de la rentrée. La présence d'au moins un des parents est vivement souhaitée.

Toutes les réunions de classe auront lieu de 18h30 à 20h00 sans la présence des enfants.

Classes	dates
PS1/PS2 Sylvie RAUTUREAU	Jeudi 20/09
PS1/PS2 Caroline GIRAUDET	Jeudi 20/09
MS Solène BARON et Audrey BENETEAU	Jeudi 20/09
GS Mireille BAZIN	Mardi 2/10
CP Maryse RABALLAND	Vendredi 14/09

CE1 Delphine ENFRIN et Elisabeth Collet	Vendredi 14/09
CE2 Thierry BAZUREAU Alban RABILLER	Lundi 1 ^{er} /10
CM1 Emilie DUMONT	Mardi 11/09
CM2 Nathalie REVEILLERE	Mardi 11/09

Autorisation de sortie à pied ou à vélo pour les enfants à partir du CP.

Comme l'année dernière, si vous souhaitez que votre enfant rentre à pied ou à vélo le soir après la classe, demandez-nous une carte de sortie que vous remplirez. Elle sera valable pour toute l'année.

Transmission des informations :

De manière générale, les informations vous seront transmises par l'intermédiaire d'une chemise de correspondance. Il est important de la consulter chaque soir.

Les familles ayant opté pour la transmission des informations par Internet doivent vérifier régulièrement leur boîte mails.

Rendez-vous :

Si vous souhaitez rencontrer l'enseignant(e) de votre enfant, il est préférable de demander un rendez-vous. Si vous avez des inquiétudes ou des questions à poser, n'hésitez pas à prendre contact.

Fiche de renseignements : A VERIFIER ET A RETOURNER A L'ECOLE le plus rapidement possible.

Pour cela, veuillez compléter les parties non remplies ou corriger les éventuelles erreurs, dater et signer en face l'année scolaire. J'attire votre attention sur l'importance de communiquer à l'école les changements qui interviennent en cours d'année, indispensables en cas d'urgence (notamment les numéros de téléphone).

Fiche d'urgence à l'intention des parents : A COMPLETER ET A RETOURNER A L'ECOLE.

L'Inspection Académique, le SAMU, les Pompiers et les Ambulanciers ont signé un protocole d'urgence au cas où nous devrions faire face à une urgence vitale. Par conséquent, je vous demande de remplir la fiche d'urgence que je devrais remettre aux services de secours si nécessaire. N'oubliez pas de la signer en haut à droite. **Cette fiche est à remplir pour chaque enfant.**

Allergies, problèmes de santé... :

Afin de compléter la fiche de renseignements de votre enfant et éventuellement mettre en place un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) qui a pour objet de favoriser la scolarisation des enfants malades, veuillez remplir sur la fiche de renseignements (rubrique Allergie) toutes les allergies ou problèmes de santé que votre enfant a ou aurait rencontrés.

Médicaments :

Les médicaments sont interdits à l'école et nous ne sommes pas autorisés à en donner (sauf éventuellement dans le cadre d'un PAI). Veuillez demander à votre médecin un traitement qui ne sera pas prescrit sur le temps de classe.

Autorisation parentale : A VERIFIER ET A RETOURNER A L'ECOLE.

Elle est à rendre avec la fiche de renseignements. Une seule fiche pour les différentes autorisations est à compléter par enfant. **N'oubliez pas de signer en face l'année scolaire 2018-2019.**

Règlement de cour : Après relecture avec votre enfant, veuillez nous le retourner.

Thème de l'année : Cette année, les enfants poursuivront le travail commencé l'année passée autour des ARTS

Anniversaire :

De la GS au CM2, les enfants peuvent apporter des bonbons pour leur anniversaire. **Il est conseillé de prévoir un seul bonbon par enfant.**

Pour les maternelles, des informations vous seront communiquées lors des réunions de classe. Par ailleurs, afin d'éviter tout problème, nous vous demandons de ne plus faire passer les invitations d'anniversaire au sein de l'école.

Catéchèse :

URGENT : Nous recherchons quelques papas, mamans, papys et mamies (de la PS au CM2) qui auraient un peu de temps libre (1h30 tous les 15 jours) pour prendre en charge un petit groupe de catéchèse en élémentaire.

Faire la catéchèse ne demande aucune compétence particulière. D'une durée d'1h30, elle se déroule tous les 15 jours en fonction des disponibilités des catéchistes.

N'hésitez pas à demander des renseignements auprès de l'école et rejoignez-nous. Pour les personnes intéressées, une première rencontre pour organiser l'année est prévue le vendredi 14 septembre à 16h45.

Absence des élèves :

En cas d'absence de votre enfant, merci, de prévenir l'enseignant concerné. Ne pas appeler le directeur, sans raison grave ou importante, pendant les heures de classe.

Signaler l'absence par écrit en utilisant les tickets d'absence fournis.

Par ailleurs, l'instruction étant obligatoire, l'Inspectrice de l'Education Nationale de notre circonscription souhaite que vous lui demandiez l'autorisation d'absence de votre enfant pour des raisons personnelles (voyage, sport d'hiver...) Vous devrez lui envoyer votre courrier à l'adresse suivante : Mme Mazars Isabelle Inspectrice de l'Education Nationale Cité Travot BP777 85020 La Roche sur Yon et m'en adresser une copie. Cependant, j'espère que ce genre de situation ne se produira pas et que vos enfants auront une scolarité régulière.

Vacances scolaires :

Toussaint : début vendredi soir 19 octobre 2018 - Reprise lundi 5 novembre 18

Noël : début : vendredi soir 21 décembre 2018 - Reprise : lundi 7 janvier 2019

Hiver : début : vendredi soir 8 février 2019 - Reprise : lundi 25 février 2019

Printemps : début : vendredi soir 5 avril 2019 - Reprise : mardi 23 avril 2019

Pont de l'Ascension : vendredi 31 mai 2019

Vacances d'été : début : vendredi soir 5 juillet 2019

E.P.S. /Natation

Du CP au CM2, sauf cas de dispense reconnue, **l'éducation physique et sportive est obligatoire à l'école.**

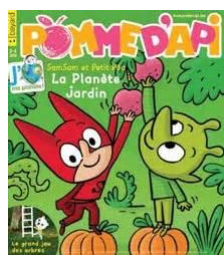
Prévoir une tenue et des chaussures adaptées pour les jours de sport. La mairie demande à ce que chaque enfant ait une seconde paire de chaussures pour accéder à la salle de sport.

☞ Les enfants du CP au CM2 iront à la piscine Arago de la Roche sur Yon.

Accompagnement : Nous remercions les parents qui s'investissent chaque année dans l'accompagnement des élèves et nous renouvelons notre appel pour l'année 2018-2019. Un **courrier de sollicitation sera envoyé dans les classes concernées quelques semaines avant le début** du cycle piscine. Vous pourrez ainsi vous inscrire. Il sera demandé un test d'aptitude en milieu aquatique et nouveauté pour cette rentrée, un extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire (délivré gratuitement sur simple demande en ligne : <http://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>)

Les revues :

Comme chaque année, nous vous proposerons les revues des différentes maisons d'édition en septembre. Vous pouvez attendre pour renouveler vos abonnements même si vous avez une relance de votre éditeur. Votre participation nous permet d'enrichir nos bibliothèques.



Matinée travaux :

Je tenais à remercier les parents qui sont venus samedi matin nettoyer les cours de l'école ou faire des petits bricolages ce qui permettra aux enfants de démarrer l'année dans les meilleures conditions.

Site Internet de l'école : www.dompierresuryon-sacrecoeur.fr

Vous y trouverez toutes les activités vécues par les enfants ainsi que les menus cantine, les circulaires d'informations sur l'école et nos associations, ...Consultez-le régulièrement....

Correspondance cantine/garderie :

Une boîte aux lettres est à votre disposition sur la cour de l'école (à l'entrée de la classe de CE1) afin que vous puissiez y déposer les règlements, fiches d'inscription...

ASSURANCE SCOLAIRE

Vous recevez une proposition d'assurance scolaire pour couvrir votre enfant 24H/24H.

2 possibilités s'offrent à vous :

1 ☞ Vous souscrivez :

Veillez renvoyer votre bulletin d'adhésion à l'école, dûment rempli et signé,

Avant le vendredi 7 septembre 2018, sans le règlement

Le montant vous sera facturé avec la note de scolarité d'octobre.

Inscrivez aussi vos enfants de 3 ans scolarisés en cours d'année, dès la rentrée. Le règlement de l'assurance vous sera demandé avec la première facture (date de rentrée de votre enfant). Si le dossier n'est pas ouvert à la rentrée, vous demanderez une attestation à votre assureur.

(Le prix de l'assurance est un forfait à l'année quelle que soit la date de rentrée).

2 ☞ Vous ne souscrivez pas :

Veillez vérifier votre contrat personnel et nous renvoyer votre bulletin avec la mention : ne souscrit pas.

Attention !

Votre contrat personnel doit impérativement garantir l'individuelle- accidents, et vous devez nous fournir une attestation de votre assurance **avant le vendredi 07 septembre 2018, dernier délai.**

Merci de bien respecter ces dates, afin d'éviter les multiples rappels.

Vous remerciant de la confiance que vous nous accordez pour cette année scolaire. Nous aurons le plaisir et la satisfaction de participer à l'éducation et à l'épanouissement de vos enfants.

Nous vous assurons de notre entier dévouement et vous prions d'agréer, Chers Parents, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Nous souhaitons à chacun et chacune une très belle année.

L'équipe enseignante

Thierry BAZUREAU
Chef d'établissement

